

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Low Corrosion Fine Point Paint Marker

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
 1201 Pratt Boulevard
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746
 Phone: (847) 956-7600
 Fax: (847) 956-9885
 E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H336

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
 P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 - Porter des gants de protection.
 P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche
 P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone (CO₂), Produit chimique sec, Brouillard d'eau. pour l'extinction.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS
1-Methoxy-2-propanol	(N° CAS) 107-98-2	40 - 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
diacetone alcohol	(N° CAS) 123-42-2	30 - 40	Flam. Liq. 4, H227 Eye Irrit. 2A, H319
N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone	(N° CAS) 872-50-4	<= 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Repr. 1B, H360 STOT SE 3, H335

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucune sous utilisation normale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Pas de flammes nues, Pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Low Corrosion Fine Point Paint Marker		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	369 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	553 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye irr; CNS impair; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen: Agents which cause concern that they could be carcinogenic for humans but which cannot be assessed conclusively because of a lack of data. In vitro or animal studies do not provide indications of carcinogenicity which are sufficient to classify the agent into one of the other categories)
OSHA	Non applicable	
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	553 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	369 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
diacetone alcohol (123-42-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	238 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	240 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	238 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection. gants en caoutchouc nitrile. Les gants doivent en tout cas être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de transpercement.
Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Divers
Odeur	: odeur d'alcool
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 97,2 °C
Point d'éclair	: 42 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 1,3
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de vapeur	: 20,8 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 1
Densité relative	: < 1
Solubilité	: Eau: 70 - 80 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): 1,9 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE): 12,3 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 77,5 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Cutané; Inhalation

Toxicité aiguë : Non classé

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (ppm)	> 7000 ppm 6 hr
ATE US (voie orale)	4016 mg/kg de poids corporel
N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)	
DL50 orale rat	4150 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,1 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	4150 mg/kg de poids corporel
diacetone alcohol (123-42-2)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13630 mg/kg
ATE US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	13630 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucune sous utilisation normale.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	20800 mg/l
CE50 Daphnie 1	23300 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l
N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l
NOEC (aigu)	495 mg/l
diacetone alcohol (123-42-2)	
CL50 poisson 1	420 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	9000 mg/l 24 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Low Corrosion Fine Point Paint Marker	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 d
N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
diacetone alcohol (123-42-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 % 14 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Low Corrosion Fine Point Paint Marker	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
diacetone alcohol (123-42-2)	
Log Pow	1,03

12.4. Mobilité dans le sol

Low Corrosion Fine Point Paint Marker	
Mobilité dans le sol	Non établi.

12.5. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux instructions de tri des collecteurs agréés.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à US-DOT 49 CFR et l'HMR / TMD / ADR / IMDG / OACI / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport	: UN1263 Paint, 3, III
N° ONU (DOT)	: UN1263
Désignation officielle de transport (DOT)	: Paint
Department of Transportation (DOT) des classes de danger	: 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport	: UN 1263 Paint, 3, III
N° ONU (TDG)	: UN 1263
TDG Désignation officielle de transport	: Paint
Classes TMD danger primaire	: 3 - Class 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage	: III - Danger mineur

Transport maritime

N° ONU (IMDG)	: 1263
Nom d'expédition (IMDG)	: PEINTURE
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

N° ONU (IATA)	: 1263
Désignation officielle de transport (IATA)	: PAINT
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations États-Unis

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

diacetone alcohol (123-42-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

diacetone alcohol (123-42-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

diacetone alcohol (123-42-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire

diacetone alcohol (123-42-2)

Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.
Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)

15.3. Les réglementations américaines

N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Non	Oui	Non	Non	3200 µg/jour

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

U.S. - Idaho - Occupational Exposure Limits - Ceilings
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Emission Levels (ELs)
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - STELs
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - TWAs

N-méthyl-2-pyrrolidone, 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities

Low Corrosion Fine Point Paint Marker

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
Chemical Inspection & Regulation Service; accessed at: http://www.cirs-reach.com/Inventory/Global_Chemical_Inventories.html.
Fournisseur de composants FDS.
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/quest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list.
Internal Company test data.
Kristen Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Abréviations et acronymes:

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
ATE: estimation de toxicité aiguë
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
CL50: Concentration létale médiane
STEL: à court terme de limites d'exposition
TSCA: Toxic Substances Control Act
TWA: Poids moyen

Danger pour la santé NFPA

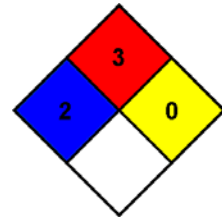
: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA

: 3 - Liquides et solides pouvant s'enflammer dans presque toutes les conditions ambiantes.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43017
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit